

Paluel - Événements significatifs déclarés en juillet 2026

4.8.2026 - | EDF

Événements significatifs du domaine sûreté concernant la centrale nucléaire de Paluel, déclarés en juillet 2026.

Non-respect du rayon de courbure d'un câble électrique et de sa protection

Le 14 avril 2026, l'unité de production n°1 est à l'arrêt dans le cadre de sa 4^e visite décennale. Lors de contrôles pour l'examen de conformité VD4*, des anomalies de montage sont détectées sur un câble électrique et sa protection dans le bâtiment réacteur. Le rayon de courbure du câble qui relie une sonde de température à son boîtier de jonction n'est pas conforme à la valeur requise.

Le 18 mai 2026, l'ensemble des matériels est remplacé et requalifié. Une gaine de maintien a également été ajoutée.

Cet événement n'a eu aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations. Il a toutefois été déclaré le 16 juillet 2026, à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7.

**VD4 = 4^e visite décennale. Depuis le 02 janvier 2026, les équipes EDF et partenaires réalisent la 4^e visite décennale de l'unité de production n°1. Cet arrêt de maintenance exceptionnel a lieu tous les 10 ans et permet à l'ASNR, à la suite de tous les contrôles et opérations de maintenance, de donner son autorisation d'exploiter le réacteur pour 10 années supplémentaires.*

Non-respect d'une spécification technique d'exploitation (STE)*

Le 11 juillet 2026, l'unité de production n°1 est à l'arrêt dans le cadre de sa 4^e visite décennale. Un diagnostic est réalisé sur les températures élevées dans un bâtiment situé en zone nucléaire. Les équipes détectent deux vannes en position fermée, qui auraient dû être en position ouverte. La fermeture de ces vannes rend indisponible un échangeur du système de ventilation générale du bâtiment. Après contrôle, il est avéré que l'indisponibilité de l'échangeur aurait dû faire l'objet d'une déclaration nécessitant une réparation sous un mois à compter du 22 mai 2026. Le 12 juillet 2026, les vannes sont réouvertes et le 14 juillet, l'échangeur est requalifié.

Le délai de réparation du matériel, imposé par les spécifications techniques d'exploitation, a été dépassé. En conséquence, et bien qu'il n'y ait eu aucune conséquence sur la sûreté réelle des installations, la centrale de Paluel a déclaré le 11 juillet à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) un événement au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7. Cet événement a été indicé le 27 juillet 2026, après la remise en service de l'échangeur.

** Spécification technique d'exploitation (STE). Les STE sont un recueil de règles approuvées par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation. Elles prescrivent notamment la puissance thermique de fonctionnement des réacteurs.*

Détection lors de contrôles préventifs de plusieurs anomalies d'ancrage sur des matériels

électriques

Depuis mars 2015, des contrôles sont réalisés dans le cadre du programme de base de maintenance préventive sur l'unité de production n°3. Ces contrôles consistent à vérifier l'état des ancrages de matériels de type tableaux électriques, armoires, onduleurs... En 2015, aucune anomalie ne subsiste sur ces ancrages de matériels électriques. En 2017, un transformateur est remplacé dans le cadre de ce programme.

En décembre 2024, à l'occasion de la visite partielle de l'unité n°3, de nouveaux contrôles sont réalisés. Plusieurs anomalies sont alors détectées et sont réparées avant le redémarrage de l'unité de production. Entre début mars et fin mai 2025, ces contrôles sont réalisés sur l'unité de production n°4 et des anomalies d'ancrage sont détectées. Toutes ont été remises en conformité.

En juillet 2026, plusieurs contrôles sont réalisés à la demande de l'ASNR. Ces derniers mettent en évidence des anomalies d'ancrage sur des automates permettant de manœuvrer des actionneurs.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations ou l'environnement mais a toutefois conduit la centrale à déclarer le 31 décembre 2024 à l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection un événement significatif sûreté de niveau 0 sous l'échelle INES, qui en compte 7. Elle a ré-indiqué cette déclaration le 23 juillet 2026 auprès de l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection pour tenir compte de la détection des anomalies d'ancrage sur l'unité de production n°3.

Défaut d'intégration documentaire ayant mené à une absence d'inspection sur des siphons de sol

A EDF, des programmes de base de maintenance préventive sont rédigés par les ingénieries nationales pour définir la périodicité de maintenance de tous les matériels d'une centrale nucléaire. L'un d'entre eux est applicable aux matériels de protection passive contre l'incendie pour les sites 1300MW.

En décembre 2023, une note de synthèse de la déclinaison de ce programme pour la centrale nucléaire de Paluel est rédigée afin de garantir le respect des exigences du périmètre établi dans le programme national.

Le 23 juillet 2026, après une analyse faisant suite à une demande de l'ASNR, il est établi que la note de synthèse locale avait une déclinaison incomplète pour les siphons de sol. Cette situation a conduit à l'absence d'inspection d'un total de 59 siphons de sol pour le site de Paluel. Ces siphons étaient pourtant concernés par les exigences applicables aux matériels de protection passive contre l'incendie. Les contrôles des siphons de sol concernés sont en cours.

Cet événement n'a eu aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations. Il a toutefois été déclaré le 30 juillet 2026, à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-paluel/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-paluel/paluel-evenements-significatifs-declares-en-juillet-2026>